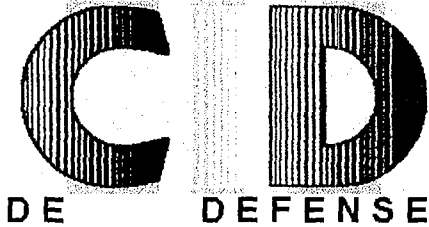


1998 - 203

COLLEGE INTERARMEES

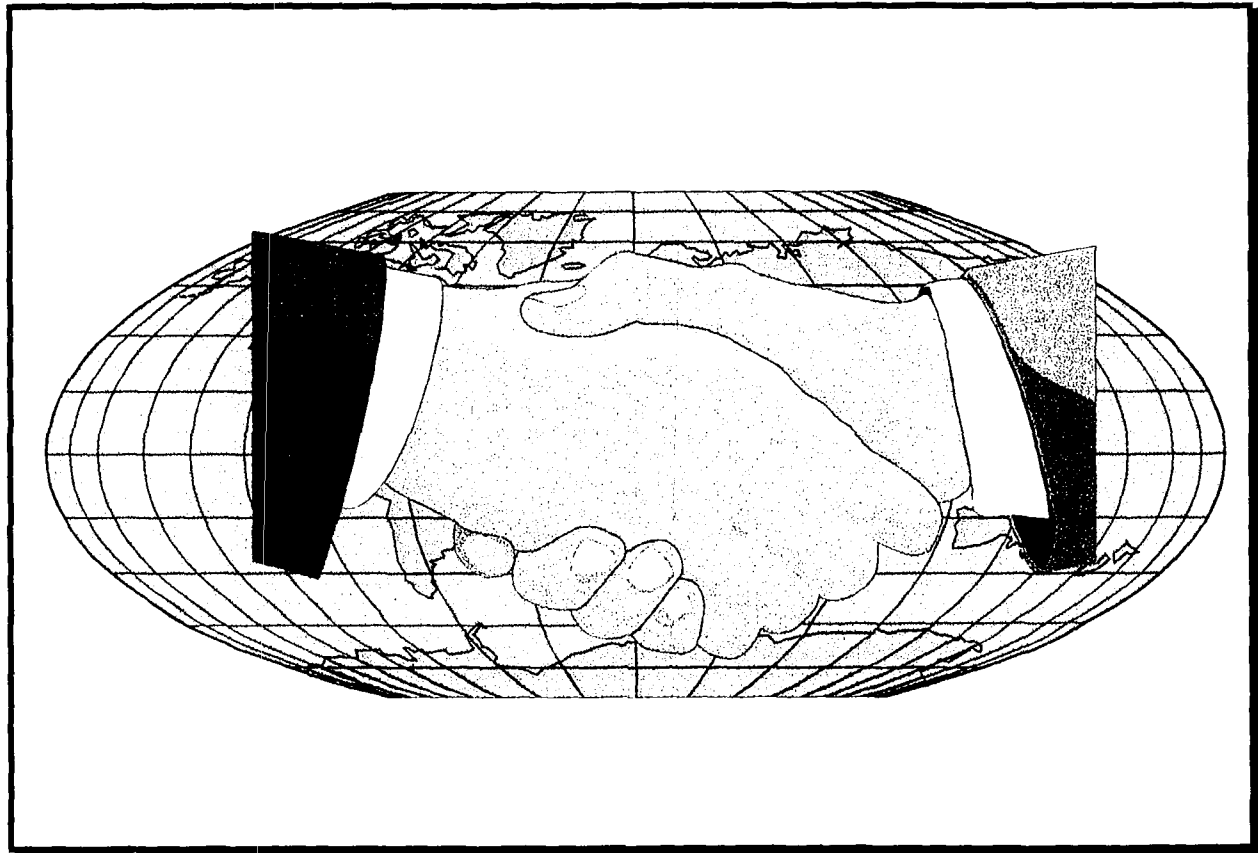


EPO N° C10

ÉTUDE PARTICULIÈRE A OPTION

**EVOLUTION DE LA COOPERATION DE DEFENSE DANS LE
CADRE DE LA DEFENSE EUROPEENNE**

SOUS LA DIRECTION DU : COL RAYSSAC (EMAA/BRE)



MEMBRE DU COMITE CEN FAVIER J.L (FRANCE) (GENDARMERIE)
MEMBRE DU COMITE LCL FOURCADE (FRANCE) (AIR)
MEMBRE DU COMITE CPR GARAPIN (FRANCE) (MARINE)
MEMBRE DU COMITE CDT IGOE (IRLANDE) (TERRE)
MEMBRE DU COMITE LCL SARACH (ALLEMAGNE) (TERRE)

5° PROMOTION 1997 - 1998

Thème de l'étude

Evolution de la coopération de défense dans le cadre de la défense européenne.

Dans le cadre d'une identité de défense européenne, quels sont les axes possibles que pourrait prendre une coopération de défense menée avec nos alliés proches au profit des pays tiers. La finalité de cette opération sera analysée et devra faire ressortir les limites qu'elle rencontrera; les zones d'application et le ou les pays qui seraient nos partenaires devront apparaître. Enfin, un tableau de bord permettant de saisir le suivi et le résultat de cette coopération sera proposé.

RESUME

Les prochaines étapes de la construction européenne, telles qu'elles ont été fixées en 1991 par le traité de Maastricht, visent à mettre en place une monnaie unique, l'Euro, mais aussi à édifier d'une identité européenne de sécurité et de défense (I.E.S.D.). La coopération militaire constitue un volet important de cette I.E.S.D, et ceci à un double titre :

- elle fonde d'abord un rapprochement entre toutes les armées nationales d'Europe. Les armées peuvent apprendre à mieux se connaître en s'entraînant ensemble, en faisant l'acquisition de matériels similaires, en améliorant leur interopérabilité ou en constituant des forces multinationales.

- elle leur impose aussi un travail en commun pour se rendre capable d'aider plus efficacement des Etats extérieurs à l'Union Européenne. Il s'agit d'actions aussi diverses que la formation des cadres, la fourniture ou l'entretien de matériels militaires, la signature et la mise en oeuvre d'accords de défense, la participation à des exercices ou la définition de concepts d'emploi des forces.

La présente étude, consacrée à l'évolution de la coopération militaire dans le cadre d'une identité européenne de sécurité et de défense en devenir, comporte trois points successifs :

- Le premier s'attache à situer la coopération militaire européenne dans son environnement institutionnel. Ce cadre peut être bilatéral ou multilatéral, mais aussi s'inscrire aussi la sphère de compétence d'organisations telles que l'Union Européenne (U.E.), l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O), ou l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.). Ce débat institutionnel met en lumière la vision divergente des différents pays sur le rôle de l'Europe en matière de défense. C'est bien évidemment la consistance du « pilier européen » de l'alliance atlantique qui agite tous les esprits. La France défend une option qui laisserait plus d'autonomie à l'Europe vis-à-vis de son allié américain, la poussant du même coup à assumer de plus larges responsabilités en matière de défense. La plupart des autres nations, au premiers desquelles l'Allemagne et la Grande-Bretagne, souhaitent au contraire pérenniser la force du lien transatlantique.

- Dans un deuxième volet, l'étude cherche à cerner la finalité de la coopération en matière de défense à l'échelle européenne. Sans faire de l'unité européenne une fin en soi, une meilleure coopération apparaît comme un facteur d'efficacité : la nouvelle donne stratégique, héritée de la chute du mur de Berlin, laisse subsister des menaces auxquelles il convient de répondre, au prix parfois d'une adaptation sensible de l'outil de défense. Les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, puissance dominante, posent à l'Europe des défis nouveaux en terme d'autonomie politique et de compétition économique. L'industrie européenne d'armement est elle aussi un enjeu majeur. Elle peut trouver dans des formes nouvelles de coopération une réponse à l'inflation des coûts et à la contraction des marchés d'exportation. Quels que soient les supports de cette coopération militaire, sa finalité ultime est d'assurer la stabilité du « vieux continent » et de ses principaux partenaires, tout en lui conférant une puissance plus large et une capacité d'influer sur la marche du monde.

- L'étude se penche ensuite sur les différents domaines d'application de la coopération militaire. Les actions de coopération susceptibles d'être conduites sont réunies par type. Des pistes de réflexion sont proposées pour améliorer l'efficacité des actions de coopération, notamment en vue de mettre en commun les moyens existants, d'éviter des redondances coûteuses ou la mise en concurrence des différents pays européens entre eux, de bien cerner les bénéficiaires des actions de coopération, leurs besoins prioritaires et les domaines pour lesquels l'Europe est particulièrement qualifiée. Cependant, les nombreuses limites qui s'opposent à une coopération militaire véritablement intégrée dans un cadre européen ne doivent pas être occultées. Elles tiennent à la permanence des souverainetés nationales.

Le but de la coopération de défense est bien de renforcer les liens existants entre les pays européens tout en améliorant la sécurité du « vieux continent ». Que les bénéfices soient politiques ou tout simplement économiques, il existe, en dépit de difficultés nombreuses tenant à des visions de l'avenir parfois contradictoires, des axes la coopération militaire entre pays européens et avec les principaux partenaires de l'Europe. Le nouvel environnement géopolitique ouvre des champs d'action nombreux sur lesquels les gouvernements et les armées pourront construire une véritable identité de défense, pas à pas, en commençant par des initiatives modestes et extrêmement pragmatiques.

SOMMAIRE

1. Introduction.....	5
2. La coopération militaire : d'un cadre national à un contexte supranational	6
2.1. Les objectifs de l'Union Européenne	6
2.2. La politique étrangère de sécurité commune (PESC) : un concept en devenir.....	7
2.3. Des perceptions divergentes	7
2.4. L'enjeu : vers un dépassement de l'Etat-Nation	8
2.5. L'idée de défense européenne : une histoire tourmentée dès les origines.....	9
2.6. De la CED à l'UEO : les initiatives européennes vouées à l'échec.....	9
2.7. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) : l'incontournable solution pour une identité de défense européenne	10
3. La finalité d'une coopération de défense à l'échelle européenne.....	11
3.1. Les centres d'intérêt en matière de sécurité	12
3.2. Les relations avec la superpuissance américaine : compétitions inégales	14
3.3. Les contraintes pesant sur l'effort de défense	15
3.4. La poursuite d'une logique d'influence	15
3.5. Les liens diplomatiques au service d'un dessein commun.....	15
3.6. Les formes traditionnelles de coopération au profit de pays tiers : l'exemple français ...	16
3.7. Les liens économiques : la question épineuse des « retours sur investissement »	17
3.8. Le marché de l'armement : du « pré carré » national à l'OCCAR	18
3.9. Assurer la stabilité et la sécurité européenne : un objectif de coopération à l'Est et au Sud	19
4. Les axes possibles d'une coopération de défense européenne	20
4.1. Définition d'une typologie des actions: QUOI FAIRE?	20
4.1.1. L'aide à la mise en œuvre de la politique globale de défense pour la souveraineté des Etats	20
4.1.2. Les actions conduites dans le cadre d'accords de défense et de coopération.....	21
4.1.3. La contribution et le soutien à l'Etat de droit.....	21
4.1.4. La contribution à la sécurité régionale par l'interopérabilité	21
4.2. L'héritage européen : des acquis et des savoir-faire à valoriser et à faire fructifier. COMMENT LE FAIRE ?.....	22
4.2.1. La coopération dans les domaines opérationnel et industriel : « L'union fait la force »22	
4.2.2. Une coordination civilo-militaire étroite, condition d'une coopération « de terrain » efficace.....	22
4.2.3. Sécurité intérieure, service public et aide aux populations : des domaines prometteurs pour une coopération de défense nouvelle	23
4.3. Les innovations envisageables: COMMENT BIEN LE FAIRE ?.....	23
4.3.1. Mutualiser : l'efficacité à moindre coût.....	23
4.3.2. La solution du financement extra-étatique.....	24
4.3.3. La définition d'une stratégie commune, préalable indispensable	24
4.3.4. La définition des cibles	25
4.4. Tableau de bord	26
4.5. Les limites majeures	27
5. Conclusion	27
ANNEXE.....	29

1. Introduction

Evoquer une coopération de défense à l'échelle européenne, c'est nécessairement se pencher sur le devenir du concept d'identité de défense européenne ainsi que sur les objectifs politiques, communs ou divergents, des pays du "vieux continent".

La notion même de coopération de défense fait appel à deux logiques presque toujours convergentes et complémentaires: logique de puissance, logique d'influence, sont en effet les deux ressorts fondamentaux qui sous-tendent toute action de coopération conduite par un Etat ou un groupe d'Etats. Mais ces ressorts ne sont véritablement que les instruments d'une politique concertée, inscrite dans une perspective stratégique de long terme. C'est justement là que se trouve le point d'achoppement pour l'Europe: incontestable géant potentiel au plan économique, l'Europe en est encore à se chercher des limites géographiques et des organes décisionnels politiques communs, acceptés et reconnus par l'ensemble des pays, ou du moins les Etats majeurs et moteurs de l'Union.

A l'heure où les rapports entre Etats changent radicalement de nature, où la compétition avec la superpuissance américaine modèlera assurément le monde de demain, des perspectives doivent nécessairement s'ouvrir à l'Europe mais aussi, et surtout, être exploitées par elle. L'enjeu est considérable: il conditionne et complète en même temps, d'une certaine façon, l'édification d'une véritable union politique et militaire, transcendant les clivages et les égoïsmes nationaux.

Réfléchir à la notion de coopération de défense dans le cadre d'une identité de défense européenne amène inévitablement à constater le caractère incontournable de l'OTAN en même temps que la relative indigence de l'UEO. La tentation peut ainsi paraître grande de ne rien faire et de s'en remettre finalement à une sorte de vassalisation vis-à-vis de l'OTAN et par voie de conséquence des Etats-Unis.

Néanmoins, une finalité et des axes possibles peuvent être dégagés pour une coopération de défense européenne avec des pays tiers. Une politique réaliste, raisonnable (sans être minimaliste) mais aussi ambitieuse, peut naître d'enjeux communs et s'appuyer sur des savoir-faire existants et des réseaux d'influence et d'amitiés à l'efficacité reconnue. L'Europe peut ainsi dans certains domaines constituer une alternative à la toute-puissance américaine, pour des pays en quête d'indépendance et de stabilité.

L'étude et l'analyse d'une possible coopération européenne de défense passent nécessairement par un rapide état des lieux politico-militaire du continent européen. Elles comportent un essai de définition d'une typologie et des cibles des actions de coopération pouvant ainsi être conduites; toutefois, pareille opération emporte des limites et des obstacles qui seront abordés en fin d'étude.

2. La coopération militaire : d'un cadre national à un contexte supranational

La coopération militaire constitue l'un des instruments de l'action extérieure de l'Etat, au confluent de la politique étrangère, de la politique de défense et de l'aide au développement. Elle contribue à une politique de présence et d'influence dans le monde. Elle est souvent mise au service d'objectifs parfois concurrents, déterminés par les ministères des affaires étrangères et de la défense.

La coopération militaire a longtemps constitué pour la France une forme privilégiée d'aide et de soutien à des Etats étrangers, notamment africains. Les incertitudes sur l'évolution des pays de l'Europe centrale, orientale et balte, qui ont suivi la désintégration de l'empire soviétique, conduisent à étendre la coopération vers ces proches voisins.

Parallèlement, la volonté de construction d'une Europe de la défense se traduit par l'extension de la coopération opérationnelle et la création de forces multinationales.

En outre, la réduction des dépenses militaires dans la plupart des pays européens, la forte pression américaine sur le marché mondial de l'armement et la volonté d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis militent pour une coopération industrielle européenne accrue dans le domaine des matériels militaires.

La fin de la bipolarisation stratégique, l'extension du rôle de l'ONU et la responsabilité de membre permanent du Conseil de sécurité incitent la France à participer, le plus en amont possible, à la stabilisation de certain pays, afin d'éviter toute crise qui pourrait la conduire à de coûteuses interventions militaires. Le souci de prévenir les situations de crises conduit à forger des coopérations multinationales ou bilatérales.

2.1. Les objectifs de l'Union Européenne

Pour comprendre les possibilités et les probabilités de coopérations militaires entreprises dans un cadre européen, il est nécessaire d'examiner la raison d'être de cette entité européenne et les développements qui nous ont conduits au point où nous nous trouvons aujourd'hui.

Pour les générations de l'après-guerre, la construction européenne est devenue synonyme de paix et de développement.

Au-delà des raisons économiques, il est apparu que la manière la plus efficace d'éviter une autre guerre en Europe, était d'unir les Etats dans une association où la coopération créerait plus de bénéfices que la concurrence. L'idée de Jean Monnet était de dépasser les rapports de puissance au profit de la logique de coopération.

2.2. La politique étrangère de sécurité commune (PESC) : un concept en devenir

L'Acte unique de Luxembourg en 1986 a mis en avant le concept de la coopération politique, spécialement pour permettre le développement d'une politique étrangère communautaire, afin que l'Europe devienne un acteur du jeu international. Enfin, le Traité de Maastricht en 1992 a donné naissance à la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC). Prémisses affirmées d'une politique de défense commune qui pourrait, à terme, conduire à une défense commune (Article J.4.1), tout en prenant compte l'adhésion des Etats membres à l'OTAN et à l'UEO. On a beaucoup attendu de la Conférence intergouvernementale de Dublin en 1996 mais cet événement s'est plutôt concentré sur le problème de la monnaie unique.

La PESC exige une prise en considération des intérêts nationaux, plutôt que d'essayer de débusquer ce que l'on pourrait appeler des intérêts communs essentiels. Cette prise en considération est évidente dans les Livres blancs de défense des plus grands pays membres de l'Union. Les menaces de déstabilisation de l'économie et des systèmes politiques en Russie, dans les Balkans, voire dans l'Asie ex-soviétique sont appréhendées avec crainte par l'ensemble des Etats membres de l'Union. Les Européens portent un regard inquiet sur le nouvel environnement géostratégique.

2.3. Des perceptions divergentes

Les Britanniques redoutent des conflits limités dans l'actuelle instabilité internationale.

Les Français, les Allemands et les Italiens portent une attention particulière à la misère, à la surpopulation et au sous-développement du continent africain, pour mieux mesurer les menaces que cela peut présenter pour l'Europe - en termes d'immigration, d'échanges de marchandises, voire de conflits.

Italiens, Espagnols et Grecs observent l'insécurité croissante qui se développe sur le pourtour méditerranéen.

La France et la Grande-Bretagne appuient leur conviction sur l'idée persistante qu'elles sont encore des grandes puissances et en ont, sinon la stature, du moins le statut international. Elles possèdent des attributs d'empire: DOM-TOM et coopération africaine pour la France, le Commonwealth pour la Grande-Bretagne, et surtout l'arme nucléaire, qui leur donne une position spécifique en Europe et au sein de l'Alliance atlantique ainsi qu'un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU.

L'Allemagne profite de la transformation de son statut juridique et de la disparition de la menace immédiate soviétique pour s'impliquer plus largement dans les affaires du monde. Géant économique de l'Europe, elle n'accepte plus d'en être le nain politique. Ceci la conduit vers une politique internationale correspondant à ses capacités économiques et militaires. Elle réclame en particulier un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Pour certains Etats membres, dont la France, aller plus loin dans la construction européenne ce n'est pas renoncer à la

puissance, c'est la renforcer afin qu'il y ait une puissance européenne monétaire, politique et stratégique.

La fin logique de cette progression devrait faire naître une situation où l'Europe peut adopter une position commune sur tous les sujets de la politique étrangère. A ce jour, des progrès ont été réalisés, pour plusieurs raisons:

- La politique étrangère commune évoquée impose une limite à la souveraineté des états membres. Les identités indépendantes de certains pays sont toujours très fortes. La grande vague d'enthousiasme pour une Europe unie ne peut pas surmonter facilement cette barrière. Malgré les difficultés économiques qui ont suivi sa réunification, l'Allemagne se réjouit toujours de la restauration de son intégrité territoriale.

- Tous les pays européens entretiennent des liens plus ou moins forts avec le monde extérieur à l'Europe. Des pays comme la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ont des relations traditionnelles avec leurs anciennes colonies. Les pays scandinaves ont des liens particuliers avec les pays baltes. De même, l'Irlande a établi une politique de coopération avec quelques pays africains.

- L'Europe est aussi une entité caractérisée par l'existence en son sein de deux puissances nucléaires, puissances qui sont des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et d'une autre qui réclame maintenant une position similaire. Par ailleurs, l'Europe comprend également quatre membres du Groupe G8. Tous ces pays puissants se sentent capables, même obligés, de poursuivre leurs propres politiques étrangères. Or, on peut soupçonner qu'afin de démontrer leur influence et leur présence mondiale, ils sont tentés de poursuivre des politiques indépendantes. Les visions très différentes de la France et de l'Allemagne au début de la crise yougoslave en 1991 en ont été l'expression.

2.4. L'enjeu : vers un dépassement de l'Etat-Nation

Les mécanismes européens contribuent d'une certaine façon à la désacralisation de l'Etat-nation. Lorsque l'on parle de politiques communes, on parle de domaines de souveraineté. Le destin de l'Union est de construire une Europe parce que l'espace d'action ou de défense de l'Etat-nation est plus large que le seul territoire national, parce que les moyens dont ils ont besoin pour agir dépassent ceux d'une seule nation. Mais gérer l'espace stratégique européen ou développer des instruments de défense communs implique une vision partagée de l'avenir qui ne se décrète pas mais doit se construire avec patience. L'enjeu de la PESC est de transformer des essais réussis de coopération politique et militaire pour aboutir à une véritable Europe de la défense capable de faire entendre sa voix et d'agir.

Seule une conscience commune des valeurs partagées peut créer le sursaut nécessaire.

“ On n'intègre pas des nations comme des marrons dans une purée ” disait Charles de Gaulle.

2.5. L'idée de défense européenne : une histoire tourmentée dès les origines

Face à une menace massive, la sécurité européenne était assurée dans le cadre de l'OTAN, grâce au stationnement de forces américaines sur le continent combiné à la garantie nucléaire des Etats-Unis. L'échec de la communauté européenne de défense (CED) en 1954, rejetée par l'Assemblée nationale française, marque l'abandon, dès les débuts de la construction communautaire, de l'idée de forces armées européennes. La même année, l'Union de Europe Occidentale, qui intègre l'Italie et l'Allemagne, est créée mais reste en sommeil.

Cependant, comme le blocus de Berlin allait le démontrer clairement, l'Europe avait besoin d'un engagement américain. La signature en avril 1949, du traité de l'Atlantique Nord a créé l'OTAN et a complété le dispositif de défense de l'Europe. Dès cette époque, les Etats Unis plaidaient pour le réarmement de l'Allemagne. Comme le décrit Magnuszewski " Rapidement l'Union Occidentale de 1948 accepte la fusion de sa structure militaire avec celle de l'OTAN, transfère donc ses tâches les plus nobles à cette dernière, abandonne aux Américains ses responsabilités dans le domaine de la défense, délègue à l'OTAN le pouvoir de régler pour elle les questions militaires... "

2.6. De la CED à l'UEO : les initiatives européennes vouées à l'échec

Malgré la forte présence américaine en Europe et son rôle primordial dans l'OTAN, l'idée d'une défense européenne n'est pas abandonnée. Le 24 octobre 1950, René Plevin a révélé une initiative pour une " armée européenne unifiée du point de vue de son commandement, de son organisation, de son équipement et de son financement et placée sous la direction d'une autorité supranationale unique. " Cette Europe de défense serait l'autre pilier de l'OTAN, un projet que les Américains, engagés en Corée, ont soutenu vivement. Les britanniques sont restés en dehors de cette organisation, n'étant, à l'époque, pas vraiment intéressés par la création des institutions européennes.

Les quatre autres pays du traité de Bruxelles ont adopté un texte qui a donné naissance à la Communauté européenne de défense (CED), qui devait s'ouvrir également aux Allemands et aux Italiens. Le traité a été signé à Paris le 27 Mai 1952. Se méfiant de la perte de la souveraineté en matière de défense et du réarmement des Allemands, les députés français, Gaullistes et communistes, ont rejeté massivement le projet le 30 août 1954.

La CED à peine enterrée, le traité de Bruxelles a été modifié en octobre 1954, créant l'Union européenne occidentale le 23 octobre 1954 par les accords de Paris. En fait, l'UEO est le pacte de Bruxelles élargi maintenant à l'Allemagne et à l'Italie. Dans ce contexte, l'UEO ne constituait pas vraiment un enjeu sérieux. " L'Union Occidentale (UO) reflète l'impuissance des Etats européens dans le domaine militaire et leur dépendance à l'égard des Etats-Unis, auxquels ils demandent leur aide... Désormais, la sécurité européenne ne peut être dissociée du parapluie militaire - en particulier atomique - américain. " (Maurice Vaisse)

L'UEO, totalement dominée par l'OTAN, n'a presque pas compté entre 1954 et 1991.

Les initiatives européennes demeurent étroitement dépendantes de l'état de la perception de la garantie américaine. Craignant son affaiblissement, suite à la crise des Euromissiles et à l'Initiative de Défense Stratégique, les Etats européens décident, au sommet de Rome en mai 1984, de réactiver l'UEO:

- réunions semestrielles du conseil des ministres des affaires étrangères et de la défense, création d'une Agence pour les questions de sécurité et de défense,
- restructuration du Conseil permanent des armements.

Le 27 mai 1987, la " plate-forme de la Haye" prévoit dans le cadre de l'UEO l'approfondissement des discussions sur les questions de défense et la recherche d'une harmonisation des " vues sur les conditions spécifiques de la sécurité en Europe ", réagissant ainsi à l'accord américano-soviétique de désarmement en Europe, obtenu en 1986 au sommet Reagan-Gorbachev à Reykjavik.

Peut-être le moment le plus important fut en 1992 lorsque l'UEO a été reconnue par le Traité de Maastricht comme la composante de défense de la nouvelle Union européenne. Les Etats s'accordent sur l'article J-4-1 du traité qui dispose que " la politique étrangère et de la sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de L'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. "

Les Etats membres de l'Union ne sont pas tous membres à part entière de l'UEO. L'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède sont seulement des membres observateurs. Une déclaration annexée au traité de l'Union précise que " Les Etats conviennent de renforcer le rôle de l'UEO comme composante de défense de l'Union, dans la perspective à terme d'une politique de défense commune au sein de l'Union européenne, qui pourrait conduire à terme à une défense commune compatible avec celle de l'Alliance atlantique. "

2.7. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) : l'incontournable solution pour une identité de défense européenne

L'expression " européanisation de l'OTAN " signifie généralement que les membres européens pourraient commander des actions de l'OTAN auxquelles les Etats-Unis ne souhaitent pas prendre part. Mais au-delà de cette définition commune, il y a d'autres interprétations. L'européanisation de l'OTAN est, notamment pour la France, liée à la création d'un contrepoids européen à l'omniprésence américaine.

La discussion sur un rôle plus important des Européens dans l'Alliance a commencé peu après sa création. Le président Kennedy a évoqué que l'Alliance repose à la fois sur un pilier américain et sur un " pilier européen ". Le partage d'influence et de contribution aux charges a toujours provoqué des querelles. Aujourd'hui tout membre de l'OTAN cherche à obtenir un maximum d'influence au

moindre prix. La nouvelle situation mondiale a provoqué une dégradation de l'OTAN en ce qui concerne la défense collective (article 5) et à la fois sa revalorisation dans les opérations " non-article 5 ".

L'OTAN a conduit récemment un processus d'adaptation interne afin de garantir son efficacité militaire, de maintenir le lien transatlantique et de construire l'IESD au sein de L'OTAN. La mise en œuvre du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) joue un rôle primordial dans ce processus. Il prévoit la mise sur pied de capacités militaires séparables mais non séparées susceptibles d'être déployées par l'OTAN ou l'UEO.

Les GFIM devraient répondre aux besoins européens tout en contribuant à la sécurité de l'Alliance. L'accord du sommet de l'OTAN à Berlin du 3 juin 1996, qui permet aux Européens de se servir, sous certaines conditions, des moyens de l'OTAN pour mener des opérations auxquelles les Américains ne veulent pas participer, peut être considéré comme une première pierre du pilier européen au sein de l'Alliance.

Mais pour le moment, le communiqué final du sommet de Berlin n'est qu'une déclaration de volonté. Pour sa mise en oeuvre dans la réalité il faudrait franchir plusieurs obstacles.

- L'engagement des GFIM doit être approuvé et suivi par le Conseil de l'OTAN. Il ne s'agira donc jamais d'une indépendance totale des Européens. Les Etats-Unis, membre puissant du conseil de l'OTAN, garderont toujours le droit de veto et de contrôle. Il faut donc arriver à un consensus au sein de l'OTAN pour l'engagement des GFIM.

- Pour être en mesure d'utiliser les GFIM, les Européens doivent manifester une volonté politique commune. L'exemple de la Bosnie démontre qu'il reste impossible de résoudre un tel problème au niveau européen si les intérêts des pays concernés sont divergents.

- Les Européens, plus particulièrement le couple franco-allemand, s'opposent sur la nature du lien que l'Europe doit entretenir avec les Etats-Unis. Les Allemands pensent que les Etats-Unis doivent aider à construire l'Europe en jouant un rôle directeur. Par contre, les Français veulent construire l'Europe afin de s'émanciper de la protection des Américains.

Il manque en Europe une volonté politique pour que soit consenti l'effort financier et industriel nécessaire à la construction d'une défense européenne indépendante des Etats-Unis.

3. La finalité d'une coopération de défense à l'échelle européenne

Les difficultés auxquelles la France et ses partenaires de l'Union Européenne se trouvent confrontées pour définir la personnalité politique, diplomatique et militaire du nouvel ensemble en construction, tiennent à des visions différenciées non seulement des objectifs, mais aussi des moyens à mettre en œuvre, nous venons de le voir.

Néanmoins, le paysage international récemment bouleversé par la fin des tensions est-ouest se recompose et met en lumière des centres d'intérêt communs, dont la prise

en compte, elle aussi commune, se révèle nécessaire tant pour accroître l'influence de l'Europe dans le monde que pour y fonder sa puissance.

3.1. Les centres d'intérêt en matière de sécurité

La chute du mur de Berlin et la fin de l'Union Soviétique ont libéré l'Europe d'une ligne de fracture interne.

La situation nouvelle ne supprime pas pour l'Europe toute préoccupation de sécurité, loin s'en faut. Ainsi trois facteurs d'évolution doivent être considérés :

- Tout d'abord, force est de constater que la phase de transition économique des pays de l'est n'est pas achevée.

Les pays de l'ancien bloc soviétique se trouvaient en 1989 dans une situation économique catastrophique, accusant vis-à-vis des pays d'Europe occidentale une disparité de niveau de vie tout à fait criante. Des efforts d'ajustement structurel courageux ont été entrepris presque partout, pour remettre les pendules de l'économie à l'heure d'un monde ouvert et des mécanismes du marché.

Les acquis de cette phase de transition sont aujourd'hui encourageants. Les menaces de déstabilisations prévisibles ne se sont pas concrétisées. Cependant les résultats sont encore loin d'être consolidés. La rapidité et l'ampleur des réformes n'ont pas été les mêmes partout. Les atouts dont ont bénéficié les uns et les autres ont pesé différemment. Malgré une aide financière et technique soutenue de la part des pays occidentaux, les rêves de prospérité accumulés par les peuples d'Europe centrale sont très loin d'être assouvis, et la valeur qu'ils attribuaient à une liberté fraîchement acquise s'est dépréciée au contact des dures réalités du chômage, de la dévaluation des monnaies, des inégalités sociales et des humiliations ressenties.

Les peuples perçoivent maintenant les défauts de l'économie libérale et des inégalités sociales qu'elle engendre. Ils réalisent que l'aide apportée par les pays occidentaux est limitée et que l'intégration rapide et complète à des structures comme l'Union Européenne sera longue. Ce " désenchantement " a parfois fait revenir ou permis le maintien au pouvoir de représentants des anciennes élites communistes, sans toutefois remettre fondamentalement en cause les orientations économiques nouvelles.

Europe a tout intérêt à voir croître les économies de l'Est et à accompagner leur mouvement d'ouverture. C'est un marché important qui s'offre à elle, un moyen d'échange et de stabilisation politique.

- En second lieu, la Russie, héritière déchue de la puissance soviétique, n'a pas perdu sa volonté de peser sur la scène internationale.

Les négociations conduites en 1997 à propos de l'élargissement de l'OTAN ont vu la Russie adopter une position crispée, refusant catégoriquement la présence militaire de l'alliance sur le territoire des nouveaux adhérents, et s'opposant fermement à certaines adhésions. Ces oppositions fort compréhensibles ont été prises en considération marquant ainsi les limites de l'affaiblissement russe. Toujours membre du conseil de sécurité de l'ONU, puissance nucléaire majeure, pays de brillante culture, la

Russie dès qu'elle aura recouvré économiquement la santé saura se faire entendre, et constituera sans aucun doute un pilier incontournable de l'Europe nouvelle.

Les pays d'Europe occidentale ont là encore un intérêt commun à voir la Russie s'intégrer dans des relations internationales à un rang digne d'elle, et à tisser avec elle des relations saines, prenant en considération les échanges économiques, technologiques et culturels, et établissant avec elle une réelle politique de sécurité.

- Enfin de nouvelles menaces sont apparues en Europe et hors d'Europe. Conséquences directes de la fin de l'ordre bipolaire ou remise en lumière de dangers existants, ces nouvelles préoccupations de sécurité prennent des formes très diverses.

Les différends territoriaux, les nationalismes occultés et réprimés par les régimes communistes, ont refait surface. Le douloureux exemple yougoslave en témoigne. Si la partition entre la Slovaquie et la République Tchèque s'est opérée sans heurt, si la République Fédérale d'Allemagne et la Pologne ont librement consacré par traité la pérennité de leurs frontières, il serait très hasardeux de croire que tous les foyers de tension se régleront à l'amiable : les minorités albanaises du Kosovo, les minorités hongroises de Roumanie, pour ne citer qu'elles, n'ont pas encore trouvé de champ d'expression.

Le sort de l'ancien arsenal militaire soviétique n'est pas encore réglé. Qu'il s'agisse de la fuite des cerveaux ou du trafic d'armes, cette question est directement liée à la prolifération nucléaire dans des Etats comme l'Iran, ou à l'approvisionnement en armes de structures non gouvernementales et terroristes.

Le dénuement des anciennes économies socialistes, la désorganisation des pouvoirs publics et de l'ordre juridique interne, conjugués à la libéralisation du marché, ont fait naître des mafias contrôlant des secteurs entiers de l'activité et des réseaux de corruption étendus agissant aussi bien dans la drogue ou les trafics en tout genre, dans la contrefaçon ou la vente d'armes, le détournement de l'aide étrangère ou des subventions d'Etat.

Le bien-être dont jouit l'Europe Occidentale exerce une forte attraction sur des masses de populations livrées à la pauvreté ou à l'oisiveté. La rapidité de la réaction italienne face à la crise albanaise illustre la réalité d'une autre menace, celle de flux migratoires qu'il est indispensable de contrôler, à l'Est comme au Sud.

Le prosélytisme religieux des pays ralliés au fondamentalisme islamique est aussi à craindre dans toute l'Europe, mais surtout dans les anciennes républiques soviétiques. Le modèle laïque qu'elles ont adopté pour l'instant sera sans doute contesté à plus ou moins long terme.

L'Europe ne peut donc pas ignorer les nouvelles menaces qui pèsent ainsi sur sa sécurité. Ces menaces créent des besoins inédits jusqu'alors aussi bien en termes d'information, de réflexion, de concertation, de décision et d'action, pour être en mesure d'y répondre efficacement, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

3.2. Les relations avec la superpuissance américaine : compétitions inégales

Le nouvel ordre international, tel qu'il se recompose depuis 1989, place les Etats-Unis dans une situation de domination qu'aucune autre puissance n'avait connue jusqu'alors.

Cette puissance est économique avec un PNB qui devance de très loin ceux de ses principaux concurrents et une monnaie utilisée pour tous les échanges internationaux.

Cette puissance est militaire avec des moyens d'intervention qui restent massifs, mobiles, diversifiés et à la pointe du progrès technologique. Elle est aussi culturelle grâce à un modèle de civilisation, fondé sur la liberté individuelle et la prospérité matérielle, qui exerce un incontestable attrait sur les peuples de la planète. Elle est politique enfin par un réseau d'alliance entretenu, une vision de l'ordre mondial et une capacité d'action fort large.

Les relations entre la superpuissance américaine et l'Europe en construction constituent un élément de réflexion tout à fait central pour les prochaines années.

L'Europe n'a aucune raison de se construire contre les Etats-Unis. Affirmer le contraire n'aurait aucun sens tant l'Europe leur est redevable, tant les modèles de civilisation sont proches, tant les intérêts fondamentaux sont similaires à bien des égards. Mais force est de reconnaître que d'une certaine manière cette construction se fera, aux dépens de leur règne sans partage sur les affaires du monde.

Les points de friction entre l'Europe et les Etats-Unis, qu'ils soient de nature politique ou économique, si tant est que l'un puisse aller sans l'autre, sont nombreux et touchent l'ensemble de la planète.

On a vu dans la première partie de cette étude à quel point étaient délicates les questions touchant à l'évolution des structures de l'OTAN, son élargissement à l'est, son articulation, voire sa compatibilité avec un système européen de sécurité. Les positions américaines et européennes sont ainsi fréquemment divergentes.

La compétition prend également un tour économique, puisque leur puissance militaire et diplomatique conduit aussi les Etats-Unis, par un effet d'entraînement parfaitement logique, à bénéficier d'une position dominante pour l'attribution de contrats, qu'il s'agisse d'armement, de marchés de reconstruction, de fournitures, de formation ou d'équipement dans de nombreux pays.

Il y a plusieurs motifs à cela. La raison du plus fort est évidemment la meilleure, et la crainte de fâcher le puissant partenaire politique pousse à en faire aussi le fournisseur privilégié. Sa force incontestée conduit encore à " importer " ses concepts théoriques, ses procédures d'action, ses standards techniques, ses critères juridiques, voire sa langue et ses valeurs. A l'inverse, il convient d'avouer que le manque de visibilité de la puissance européenne la rend guère attractive. Quand elle parvient à afficher une volonté, ce n'est en général qu'après un assez long délai car il faut prendre le temps de trouver un accord entre pays membres.

3.3. Les contraintes pesant sur l'effort de défense

Un dernier point mérite d'être évoqué, pour caractériser le nouvel environnement géopolitique et géostratégique. Les développements précédents se sont attardés sur des considérations extérieures aux Etats d'Europe occidentale. Leur situation intérieure est tout aussi intéressante car on y trouve de nouvelles contraintes pesant sur les outils de défense eux-mêmes.

Les nouvelles menaces décrites plus haut ne sont pas encore clairement perçues par les opinions publiques. Quand elles le sont, leur poids est considérablement dévalué par rapport aux anciennes menaces. Aussi, depuis 1990, tous les Etats ont réduit l'effort financier consenti pour leur défense. Cette même logique a présidé à de profondes réformes de structures au sein des armées.

L'accélération attendue du processus d'intégration politique s'accompagne, par anticipation, un renouveau d'intérêt pour des coopérations plus poussées en matière opérationnelle (Euromarfor, Eurocorps), en matière industrielle (alliances entre entreprises d'armement) et en matière de programmes (Horizon, NH90, FSAF). Ces coopérations en tout genre, facteurs de rapprochement, visent aussi à réaliser de substantielles économies et à atteindre plus rapidement des standards d'interopérabilité poussés.

Que l'on considère l'évolution des menaces, ou les contraintes budgétaires, l'identification de différents axes de coopération entre européens devient de plus en plus urgente. Des actions communes au profit des pays européens eux-mêmes, mais aussi de pays tiers, pourront constituer le ciment indispensable à l'affirmation plus poussée de l'identité européenne. De cette manière peut se construire un pôle d'attraction alternatif et faisant contrepoids à l'omnipotence américaine.

3.4. La poursuite d'une logique d'influence

La recherche d'une garantie d'une certaine influence internationale doit être le premier fil conducteur d'une politique de coopération militaire entre européens. Le but poursuivi serait ainsi d'asseoir le rayonnement des pays européens auprès d'autres Etats, mais aussi dans les instances internationales, et de proposer une alternative crédible au modèle américain.

3.5. Les liens diplomatiques au service d'un dessein commun

Un premier vecteur d'influence réside dans la profondeur des liens diplomatiques entretenus avec les différents pays du monde, particulièrement avec ceux qui bénéficient d'un fort rayonnement auprès de leurs proches voisins, en raison de l'histoire, de leur démographie, de leur dynamisme économique, ou de leur situation géographique par exemple. Les pays européens ont de ce point de vue un atout considérable entre leurs mains, car ils bénéficient de représentations diplomatiques à peu près partout dans le monde. Les moyens matériels et humains, les acquis relationnels des uns et des autres, donnent à l'Europe une panoplie de moyens d'action considérable. Imaginons seulement la puissance des représentations diplomatiques

européennes si les moyens actuellement mis en place par chacun se voyaient réunis, fédérés au service d'un dessein commun et dans une structure unifiée.

Un deuxième aspect doit être considéré. Les bonnes relations diplomatiques et la reconnaissance d'intérêts communs se conjuguent pour déboucher sur des accords de coopération ou de défense. Ces axes, déjà pratiqués par la France, pourraient eux aussi trouver des développements nouveaux, dans la mesure où les autres pays de l'U.E. acceptent de se lier de semblable manière. Là aussi les acquis de l'Europe sont importants, grâce aux relations de la France en Afrique, de l'Allemagne en Europe centrale, de la Grande-Bretagne en Asie ou au Moyen-Orient, ou de l'Espagne en Amérique du Sud par exemple. Ils pourraient encore être développés.

3.6. Les formes traditionnelles de coopération au profit de pays tiers : l'exemple français

L'aide technique aux armées nationales, et la présence sur leur territoire d'éléments de forces pré positionnés, apportent une bonne connaissance du monde et des peuples. Elles constituent des leviers d'influence politique très concrets. L'alignement à l'ONU de nombreux pays africains sur le vote de la France peut en témoigner.

Les formations dont bénéficient les officiers et responsables étrangers originaires de pays liés à la France par des accords de coopération, constituent un troisième vecteur d'influence considérable.

La formation en Europe ou sur place est un moyen de favoriser la naissance et le maintien d'un réseau de relations personnelles entre stagiaires et instructeurs. La formation linguistique elle-même renforce le lien culturel entre le stagiaire et le pays hôte. L'objectif à long terme est de construire une relation durable avec de futurs décideurs étrangers qui, on peut l'espérer, auront un jour le "réflexe européen" en se tourneront préférentiellement vers l'U.E. pour soutenir son point de vue, ou avoir recours à ses services.

Les instruments actuellement mis en place par la France sont sans doute largement insuffisants au regard des avantages qui peuvent être escomptés d'un tel " retour sur investissement ". La détection des potentiels en école n'est pas réellement effectuée au-delà des critères purement scolaires. Les associations d'anciens élèves n'ont aucune finalité " politique " et reste cantonnées à d'aimables considérations mondaines ou sociales.

L'association " Mars " qui suit normalement les stagiaires étrangers issus du CID fait ce qu'elle peut pour faire rayonner l'institution, produire une somme littéraire et intellectuelle, et tenir à jour un annuaire. Elle ne peut nullement assumer les tâches de lobbying qui s'imposent pour être pleinement efficace et que seul un état-major en charge de cette mission pourraient conduire à bien. L'absence de formation de très haut niveau militaire manque enfin cruellement pour fidéliser et suivre les meilleurs potentiels immédiatement avant leur arrivée " aux affaires ", puisque le CHEM ne compte pas dans ses rangs de stagiaires étrangers.

La dernière " cible " diplomatique à considérer réside dans des pays qui ont vocation à adhérer aux structures de l'U.E. et en ont manifesté le souhait. Dans

l'immédiat, ils sont encore habités par un souci d'indépendance vis-à-vis de la Russie, ce qui les pousse vers l'OTAN et les Etats-Unis. Néanmoins, ces pays ne devraient pas durablement méconnaître l'intérêt de tisser des liens structurels avec leurs futurs partenaires européens. Le champ de la coopération de défense à l'échelle européenne est ainsi appelé à évoluer.

3.7. Les liens économiques : la question épineuse des « retours sur investissement »

Même un pays comme la France, contrairement aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne, a encore trop souvent tendance, par sa culture, à ne pas afficher clairement l'intérêt économique comme un objectif à part entière, la coopération militaire reste un outil important d'aide au développement des activités commerciales et en particulier des exportations d'armement. La coopération dans ces domaines constitue un objectif pour mieux souder entre eux les intérêts encore divergents des pays européens, pour soutenir leurs ventes à l'extérieur, quand ce n'est pas pour assurer la viabilité d'un programme impossible à réaliser si des ventes ne viennent pas compléter la cible minimale de production.

Le besoin en renseignement est essentiel à l'initiation des marchés d'armement. Il est en effet crucial d'être prévenu très tôt des besoins des armées locales pour que les industriels réagissent par des propositions adaptées. Quand ces besoins ne sont pas encore clairement formalisés, les officiers envoyés sur place dans le cadre d'accords de coopération sont alors les plus à même de détecter le besoin potentiel et de le faire appréhender aux autorités militaires locales, dans l'espoir, bien entendu, de conclure un nouveau marché d'armement.

Dans cette phase " d'approche " , le rôle des attachés de défense est primordial. Compte tenu l'impact de leurs responsabilités à l'exportation, il importe non seulement de sélectionner pour ces postes des officiers à fort potentiel personnel, dûment formés et préparés à cette tâche, et dont le cursus ultérieur ne sera pas entamé par un éloignement des centres de décision parisiens. Un effort important doit être fait dans cette direction car la situation actuelle pourra difficilement perdurer. Par exemple, aucun des hauts responsables militaires français n'a été attaché de défense. La répartition des postes entre armées ne doit plus seulement être le fruit d'un subtil équilibre, mais bien des objectifs de ventes définis à tel moment pour tel pays. L'adjonction d'un attaché d'armement est importante pour la négociation si des espoirs de ventes se concrétisent. Cette donnée franco-française peut être transposée à l'échelle européenne.

Le renseignement doit aussi répondre à la nécessité de connaître, autant que possible, l'attitude des concurrents face à une affaire donnée. Encore trop souvent délaissé faute d'une coordination efficace de nos différentes sources d'information, ce souci est actuellement très présent chez les Anglo-Saxons, qui continuent dans ce domaine, à marquer des points et dont l'expérience peut profiter à une coopération européenne.

De façon plus générale, le soutien aux exportations d'armement par le biais de la coopération militaire s'intègre à l'ensemble du dispositif " pré-commercial " de vente des armements, dont une des missions premières reste de faire du lobbying auprès des décideurs locaux. Pour être efficace, une telle démarche doit être concertée et la coordination entre acteurs industriels européens doit être sans faille. De nombreux contrats continueront immanquablement à être perdus tant que l'industrie de défense européenne, encore dénuée d'alliances, encore loin d'entamer les fusions capitalistiques susceptibles de lui donner une assise et une compétitivité meilleures, se présentera en ordre dispersé et avec des projets concurrents.

Enfin, les armées sont mises à contribution pour participer à l'effort de promotion des armements (démonstrations, escales, assistances, conseil,..). Encore trop souvent réticentes à consacrer d'importants moyens opérationnels à cette mission " commerciale " les armées doivent de tout faire pour faciliter la conclusion de contrats à l'exportation. L'organisation d'exercices opérationnels conjoints participe de la même démarche.

Les liens économiques n'ont pas vocation à se cantonner dans des secteurs de fournitures d'armement et de formation. Ils sont bien évidemment une occasion de valoriser concrètement un savoir-faire dans des pays étrangers, ce qui pourra avoir un effet d'entraînement bénéfique pour des secteurs économiques purement civils. Ainsi se créent des habitudes de coopération, des interdépendances et un fort tissu de liens économiques.

D'un strict point de vue politique et électoral enfin, les retombées sont tout aussi intéressantes. Les opinions publiques européennes informées des bénéfices de la coopération militaire tant financièrement qu'en terme de sécurité collective, trouveront des raisons supplémentaires d'adhérer franchement et sans réticence à la construction d'un édifice politique comme l'U.E. et comprendront mieux la nécessité d'investir dans un réseau de coopération.

3.8. Le marché de l'armement : du « pré carré » national à l'OCCAR

La notion de marché de l'armement se concrétise en Europe quand les producteurs des systèmes d'armes prennent conscience que la seule satisfaction des besoins nationaux n'est plus suffisante pour soutenir leurs activités industrielles et qu'il leur faut élargir leurs débouchés. Deux voies sont alors explorées: celle de la coopération européenne et celle de l'exportation.

La coopération européenne en matière d'armement a certes permis de réaliser en commun de nombreux matériels, notamment dans le domaine aéronautique, mais elle n'a pu obtenir l'organisation d'un véritable marché intérieur à l'Europe.

Dans le même temps, se sont développées des exportations d'armement avec des motivations qui n'étaient plus uniquement d'ordre politique (aider un pays allié) mais qui intégraient des préoccupations d'ordre économique (alléger le financement par l'État d'investissements industriels de plus en plus lourds). La France et la Grande-Bretagne ont été en mesure de retirer de grands bénéfices dans ce secteur d'activité. Toutefois, cette ouverture vers l'extérieur n'a pas manqué de soulever des

interrogations au sein tant des milieux militaires que de certaines formations politiques. La crainte principale portait sur la perte d'indépendance et d'autonomie et sur la divulgation des performances de nos propres systèmes d'armes.

Il n'y a pas aujourd'hui de marché européen de l'armement analogue au marché commun institué par le Traité de Rome. En effet, les signataires du traité instituant la Communauté Economique Européenne avaient pris conscience qu'il fallait faire une exception pour les matériels concourant à la défense des Etats (article 223). Il est néanmoins apparu que, faute de rationaliser la production des armes entre les principaux pays producteurs et faute d'organiser l'offre et la demande entre les pays de la Communauté, l'Europe risquait de ne plus être en mesure de concevoir et de produire ses propres matériels, avec pour conséquences de voir disparaître un secteur industriel générateur de progrès technologiques et de devenir dépendant de producteurs étrangers, américains notamment.

Pour contrer cette menace, les pays européens voulant coopérer disposent maintenant de structures administratives leur permettant de conduire, avec une plus grande efficacité, les programmes qui leur sont communs. Il s'agit de deux organismes transnationaux créés à la fin de 1996 et ayant vocation à assurer la conduite des programmes d'armement: l'Organisation pour l'Armement de l'Europe Occidentale (OAE0) et l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR).

3.9. Assurer la stabilité et la sécurité européenne : un objectif de coopération à l'Est et au Sud

Une fois réglé le débat sur les limites de l'Europe, ce qui est loin d'être acquis, se dégageront des zones d'intérêts privilégiés pour la construction d'un système de sécurité propre à assurer à l'Europe sa stabilité interne et sa sécurité externe.

De premiers jalons ont été plantés à Barcelone, le 28 novembre 1995, avec la définition d'un partenariat euro-méditerranéen. Les pays du pourtour de la Méditerranée regroupaient sans doute les partenaires les plus facilement identifiables pour une telle entreprise. Les enjeux communs étaient et restent sans doute aussi les plus urgents. Les pays d'Afrique du nord et de Méditerranée orientale n'ont pas vocation à devenir membre de l'U.E. Mais leur situation interne intéresse l'Europe. Pays souvent pauvres et instables, géographiquement très proches, aux prises avec des défis économiques et démographiques cruciaux, théâtres d'une menace "fondamentaliste" vivement ressentie en Europe, ils constituent un centre d'intérêt vital. Des moyens significatifs devraient être mis en oeuvre pour développer des échanges économiques encore trop limités, pour susciter des activités génératrices de richesses et d'emplois, pour aborder ensemble les questions de sécurité.

Les marches orientales de l'Europe et le partenariat avec elles seront autrement plus difficiles à cerner. Se pose en effet la question des relations avec l'ancien monde soviétique. Une partie de celui-ci aura été intégrée au sein de l'U.E. après l'adhésion de pays comme la Pologne, de la république Tchèque, de la Hongrie, de la Slovénie, ou de certains pays Baltes. Toute la difficulté réside dans le devenir de la Russie et de ses proches voisins. Il ne saurait être question de l'absorber dans l'ensemble institutionnel européen. Reste à savoir comment la Russie va à moyen terme organiser ses relations

avec le proche voisinage qu'elle laisse pour l'instant, toute à ses difficultés internes, forger son propre destin dans la mesure où rien d'hostile n'est établi contre elle? Ce point central n'est pas clarifié, et le mouvement d'élargissement de l'OTAN ne semble pas fait pour faciliter les choses. Si la prudence s'impose pour ne pas indisposer la Russie, force est de constater que les efforts de coopération avec elle et ses voisins sont encore trop timides. Ici réside un des points essentiels pour que puisse s'affirmer la puissance européenne de demain.

4. Les axes possibles d'une coopération de défense européenne

Préalable indispensable à la conception et à la conduite de toute opération de coopération, la définition d'une typologie des actions doit permettre de mettre en exergue les pôles d'excellence. Il s'agirait en effet de proposer au pays demandeur une liste d'actions possibles et déjà disponibles " sur étagère ". Il s'agirait enfin d'éviter une redondance des actions de coopération, toujours préjudiciable à la lisibilité d'une politique.

4.1. Définition d'une typologie des actions: QUOI FAIRE?.

Ces axes concernent principalement la contribution à la sécurité régionale, gage de développement, le respect des accords signés et la préservation des intérêts des différents partenaires. Ils se traduisent par les modes généraux suivants :

4.1.1. L'aide à la mise en œuvre de la politique globale de défense pour la souveraineté des Etats

Certains Etats africains ou d'Europe centrale et orientale sont confrontés à une nécessaire réorganisation de leurs forces armées, d'une part pour s'adapter à un contexte géopolitique nouveau, d'autre part, sous la pression du FMI, pour réduire leurs dépenses publiques. Cette réorganisation se traduit par une baisse d'effectifs en même temps qu'une amélioration qualitative du recrutement, des équipements, et la réorientation des forces armées vers des missions pour lesquelles elles n'étaient peut-être pas conçues à l'origine. Pareille réorganisation ne s'improvise pas; il s'agit là d'un champ possible de coopération.

Cette première phase entreprise, il convient de procéder à la remise en condition opérationnelle des unités ; l'aide extérieure trouve également dans ce domaine matière à s'investir. Enfin, le soutien logistique et technique au profit des forces, par la fourniture d'équipements, la maintenance des matériels, la mise à disposition de techniciens et spécialistes, sont des modes de coopération traditionnels, qui logiquement suivent et complètent les deux premières phases.

Il s'agit de champs de coopération dans lesquels la France et certains de ses partenaires européens disposent de savoir-faire reconnus. En tout état de cause, ce " gisement " ne saurait être ignoré sans graves conséquences au plan de la capacité d'influence des pays européens.

4.1.2. Les actions conduites dans le cadre d'accords de défense et de coopération

Les déploiements de forces intermittents, planifiés ou occasionnels, les entraînements communs dans le cadre d'exercices bilatéraux sont des vecteurs " habituels " de coopération. Mais il existe d'autres modes, apparus et rendus nécessaires suite à l'évolution géopolitique récente: l'aide à la prise en compte de missions dévolues aux Etats (sauvetage en mer, surveillance côtière, ...), l'aide d'urgence et occasionnelle (logistique et/ou opérationnelle) face aux crises locales, sont des domaines à exploiter dans lesquels les pays européens peuvent se prévaloir d'une expertise certaine.

Ce type d'action semble adapté aux pays africains et du Moyen Orient. Il peut de façon pertinente être étendu aux pays de l'ECOB ayant vocation à intégrer l'OTAN et l'Union européenne.

4.1.3. La contribution et le soutien à l'Etat de droit

L'un des enjeux fondamentaux consiste, dès lors que l'on parle de coopération de défense, à ancrer résolument les forces armées dans le processus démocratique entrepris maintenant presque partout. Cet " ancrage " peut passer par l'aide à l'organisation et la mise sur pied d'unités de sécurité ou de gardes nationales ; il peut aussi passer par le soutien de certaines manifestations, telles que des élections, des sommets, l'envoi d'observateurs. Enfin, compte tenu de l'apparition de nouvelles menaces, concomitante avec la démocratisation d'Etats souvent " surmilitarisés " , la réorientation d'outils militaires parfois surdimensionnés vers des missions de sécurité intérieure semble incontournable.

Ce type d'action paraît adapté aux pays africains et en voie de développement. Il convient également aux pays de l'ECOB.

4.1.4. La contribution à la sécurité régionale par l'interopérabilité

La consolidation de la sécurité régionale passe par l'établissement de relations de confiance, qui souvent peuvent être entretenues à moindre coût. Cela peut se faire par l'intermédiaire de séminaires, de visites, d'échanges d'observateurs, d'experts et de stagiaires.

Mais c'est surtout l'organisation et la conduite d'exercices interarmées et interalliés, dans un cadre institutionnel (partenariat pour la paix, UEO...) ou au niveau régional (à partir de positions outre-mer ou de forces prépositionnées), qui marquent la manifestation la plus visible de l'existence de liens et d'une volonté politique de coopération.

Dans le cadre d'une coopération de défense européenne, l'ensemble des zones est évidemment concerné; l'effort est toutefois à porter sur les pays de l'ECOB, notamment ceux ayant vocation à intégrer l'Union européenne.

4.2. L'héritage européen : des acquis et des savoir-faire à valoriser et à faire fructifier. COMMENT LE FAIRE ?

Les pays majeurs de l'UE disposent d'atouts considérables, conséquences de leur engagement passé et actuel sur la scène internationale et de savoir-faire propres.

C'est ainsi que la France et ses alliés européens ont mis en oeuvre des projets ambitieux, notamment dans le domaine de la coopération et de l'entraînement opérationnels de même que dans celui de l'industrie aéronautique.

4.2.1. La coopération dans les domaines opérationnel et industriel : « L'union fait la force »

La conception et la conduite d'un programme de coopération devraient s'appuyer, en particulier dans le domaine opérationnel, sur les efforts déjà réalisés et qui consacrent un certain savoir-faire européen. Des concepts comme Euromarfor ou le groupe aérien franco-britannique, le protocole franco-allemand établi en matière de transport aérien militaire, l'Eurocorps, sont autant de réussites de l'interopérabilité et de la mise en commun des expertises et des moyens. Les procédures d'entraînement et d'engagement ainsi mises au point peuvent constituer des savoir-faire exportables dans le cadre d'actions multilatérales de coopération conduites à l'échelle européenne.

Par ailleurs et en dépit des réticences et des égoïsmes nationaux qui peuvent se manifester çà et là, une industrie européenne de défense est en marche et pourrait aboutir plus vite qu'on ne le pense, en raison notamment de la pression de la concurrence américaine. Des programmes communs sont déjà conduits ou en préparation; ils ont nom " Horizon ", " ATF " et ils portent également sur le domaine très sophistiqué de l'observation spatiale. De belles réussites " civiles " telles que " Airbus " ou la mise en commun de budgets et de recherches aboutissant à la création d'organismes tels que l'ESA, peuvent sans nul doute recevoir des applications militaires.

4.2.2. Une coordination civilo-militaire étroite, condition d'une coopération « de terrain » efficace

Comment également ne pas exploiter le considérable gisement de sympathie et le rayonnement que constitue l'implication humaine et matérielle des pays européens majeurs dans les opérations de maintien de la paix conduites sous mandat international? En effet il n'est pas logique que les sacrifices consentis (budgétaires, mais aussi humains, malheureusement...) ne se traduisent pas davantage, pour les pays concernés, en terme de contrats et de marchés lorsque vient le moment de la paix et de la reconstruction. Une meilleure réussite dans ce domaine doit passer par une synergie plus grande entre militaires et civils. Il y aurait lieu en la matière de s'inspirer du pragmatisme anglo-saxon qui a notamment grandement contribué au développement du concept des affaires civilo-militaires.

4.2.3. Sécurité intérieure, service public et aide aux populations : des domaines prometteurs pour une coopération de défense nouvelle

Enfin, certains pays européens possèdent et mettent en oeuvre des concepts originaux qui peuvent apporter une réponse adaptée à des besoins particuliers. Il en est ainsi des forces de sécurité intérieure à statut militaire (gendarmerie nationale, carabinieri italiens, garde civile espagnole, pour ne citer que les principales forces...). De nombreuses " démocraties en devenir ", aussi bien en Afrique qu'en ECOB, sont en effet confrontées à l'épineux problème de la reconversion de leur outil militaire souvent pléthorique tandis que les ravages provoqués par l'émergence de menaces intérieures (crime organisé utilisant de plus en plus fréquemment des modes opératoires de type militaire, trafics en tous genres, pressions migratoires...) risquent de mettre en péril leur fragile unité. Ces pays optent ou peuvent opter par une réorientation de leurs forces armées vers un champ missionnel pour lequel celles-ci n'étaient à l'origine pas conçues. Cette réorientation, souvent fermement " recommandée " par le FMI, conditionne en fait fréquemment la marche vers un état de droit ainsi que l'octroi de l'aide internationale. Les alliés européens peuvent ainsi, à moindre coût, trouver à conduire une politique d'influence en aidant les pays concernés dans cette voie difficile. Dans le même registre, il convient également de mentionner ces savoir-faire européens que constituent notamment l'action de l'Etat en mer ou la participation des forces armées aux missions de secours et d'aide aux populations sinistrées (unités de sécurité civile par exemple...). Ainsi, dans des domaines encore peu livrés à la concurrence avec les Etats-Unis d'Amérique, " l'exportation de concepts originaux " peut contribuer au rayonnement des pays européens autant que pourraient le faire des contrats d'exportation toujours hypothétiques.

4.3. Les innovations envisageables: COMMENT BIEN LE FAIRE ?

Des innovations peuvent être envisagées et menées à bien pour que soient facilitées la conception et la conduite d'actions de coopération communes.

4.3.1. Mutualiser : l'efficacité à moindre coût

L'idée de " mutualiser " (*la " mutualisation " consiste à mettre en commun des ressources et des moyens pour atteindre un objectif commun*) les charges et les rôles de chaque allié au sein de missions militaires communes, partout où cela serait possible, constitue une solution aussi bien au plan militaire (identification des besoins et conception des actions de coopération) qu'au plan industriel (prospection des marchés et soutien à l'export) propre à promouvoir l'idée d'une défense européenne véritablement en marche.

Il est sûr que les solidarités bilatérales créées et conservées par certains pays (c'est notamment le cas de la France et de ses anciennes colonies africaines; c'est

aussi le cas de l'Allemagne et des pays de la zone Mark, du moins tant que la monnaie unique n'est pas une réalité) peuvent être un frein à cette " mutualisation ".

En effet, l'existence de liens forts, concrétisés par l'usage en commun d'une langue et la signature d'accords de défense bilatéraux, semble plaider dans certains cas pour le maintien de missions militaires séparées (il est en effet difficile d'imaginer pour le moment la disparition de la mission militaire française à Dakar remplacée par une mission européenne dirigée par un Allemand ou un Italien).

Il y a néanmoins des pays, en particulier dans l'ancienne Europe de l'Est, où les alliés européens " majeurs " pourraient entretenir des missions militaires communes. Il s'agit en tout cas d'une question de cohérence : comment les Européens voudraient-ils proposer des programmes de coopération conduits en commun tout en maintenant à grand frais des missions diplomatiques militaires nationales?

4.3.2. La solution du financement extra-étatique

Une autre solution innovante consisterait dans le recours plus systématique à des financements multilatéraux, notamment communautaires. Ces financements, quoiqu'imparfaitement et incomplètement utilisés, existent déjà au niveau de l'Union européenne pour les programmes de coopération dans les domaines culturel, socio-éducatif, d'aménagement du territoire, voire policier... Pourquoi, en particulier pour les actions de coopération de défense envisagées à destination de l'ECOB, ne pourrait-on pas dégager des fonds communautaires et mettre en oeuvre les mêmes procédures? Cela serait d'ores et déjà possible pour les programmes de coopération de sécurité impliquant des forces comme la gendarmerie. Mais il s'agit sans doute d'une piste à explorer pour la coopération militaire plus " traditionnelle ".

4.3.3. La définition d'une stratégie commune, préalable indispensable

En tout état de cause, la mise sur pied et la conduite d'actions multilatérales de coopération, dans un cadre européen doivent passer par la délimitation à l'échelle européenne d'objectifs stratégiques communs (pareille démarche a d'ores et déjà été entreprise des deux côtés du Rhin et les similitudes de l'analyse géopolitique et de la définition des menaces sont frappantes dans les deux Livres Blancs français et allemand). Une fois cette détermination achevée, il devrait être possible de donner à certains accords de défense bilatéraux préexistants une acception multilatérale, de façon à ce qu'ils ne gênent pas la mise sur pied d'une politique européenne. La sécurité du Qatar et des voies maritimes du Golfe arabo-persique doit en effet compter autant pour la France que pour l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne.

4.3.4. La définition des cibles

L'établissement d'une typologie des pays avec lesquels la France et ses alliés majeurs devraient établir ou maintenir une coopération militaire pourrait découler des objectifs et finalités stratégiques définis précédemment.

Quatre grandes " familles " de pays peuvent servir de cadre à une coopération de défense conduite à l'échelle européenne.

Nota: certains pays peuvent du fait de leurs caractéristiques relever de plusieurs " catégories ". Les Etats mentionnés à titre d'exemple ne constituent en aucun cas une liste exhaustive. Leur " classement " dans une catégorie est donné à titre indicatif et est naturellement sujet à discussion.

- Pays ayant une influence directe sur les intérêts de sécurité européens ou dont l'instabilité emporterait des conséquences pour la sécurité européenne:

La coopération de défense doit dans ce cas participer au renforcement de l'efficacité des forces armées des pays européens en accroissant l'interopérabilité et la connaissance des zones de projection des forces. Elle contribue aussi au renforcement de la stabilité interne des pays partenaires et donc, plus globalement, à celle du continent européen, en favorisant l'évolution démocratique de leurs systèmes de forces. Par ailleurs, la participation à la défense des intérêts européens fondamentaux par la promotion de la stabilité d'une région ou de la stabilité intérieure d'un pays donné peut se traduire par le soutien de l'évolution démocratique interne des pays concernés et le développement de la sécurité régionale.

La coopération de défense doit dans ce cas favoriser le contrôle des crises potentielles susceptibles par leur éclatement de porter indirectement atteinte à la sécurité européenne.

Cette catégorie doit principalement intéresser les pays du continent européen ayant notamment vocation à intégrer l'Union européenne, ou des pays de l'environnement européen immédiat: des Etats comme la Pologne, l'Ukraine, la Roumanie ou la Turquie, mais aussi l'Algérie, peuvent correspondre à ce profil.

- Pays nécessitant une politique globale de soutien au développement.

Dans ce cas une coopération de défense doit s'intégrer dans une action globale en application de liens privilégiés, fondés soit sur l'histoire, soit sur une communauté linguistique (cas de la francophonie par exemple) soit sur des accords de défense ou de coopération, soit enfin sur des intérêts économiques ou stratégiques, ou la présence d'une forte communauté européenne.

Des pays en situation économique ou politique précaire, soit de l'ancien glacis soviétique, soit de l'Afrique subsaharienne, peuvent relever de cet objectif. Certains Etats de l'ECOB, tels que la Roumanie, l'ex-Yougoslavie, l'Albanie, mais aussi la quasi-totalité des pays de l'Afrique sahélienne, entrent dans cette catégorie (le Mali, le Niger ou le Tchad par exemple...).

- Pays d'exportation ou fournisseurs de produits stratégiques:

Ces pays (importateurs d'armement et/ou fournisseurs de matières stratégiques) sont ceux pour lesquels l'accompagnement d'une action économique, en particulier dans le domaine des exportations d'armements, se traduit par le maintien d'un dialogue de sécurité. Les pays du Golfe Persique, certains Etats asiatiques, comme le Pakistan ou l'Inde, la Russie, peuvent relever de cette catégorie.

- Pays ayant une importance stratégique particulière mais n'influant pas directement sur la sécurité des pays européens.

Il s'agit dans ce cas de traduire par une coopération de défense une volonté de présence et de dialogue stratégique inter-étatique. Devraient être compris dans cette catégorie des pays revêtant une importance régionale ou mondiale, jouant un rôle de puissance régionale et présentant un potentiel de développement ultérieur important. Des pays comme le Brésil, l'Argentine, l'Inde ou la Chine semblent correspondre à ce profil.

4.4. Tableau de bord

Il est difficile de mesurer l'efficacité de la coopération au profit de pays tiers.

En effet, l'impact de mesures favorables peut se montrer sous différents aspects comme le rayonnement culturel, les liens d'amitié ou les relations privilégiées. Ce sont des éléments peu quantifiables dont les effets ne se voient qu'au fil du temps et par conséquent ne permettent pas de fonder une stratégie à court ou moyen terme.

Cependant, tenant compte de l'étude précédente, il apparaît que certaines données peuvent éventuellement servir de support à une comptabilité analytique de l'efficacité des actions.

Ainsi, par pays on peut aisément recenser le nombre de personnels militaires ayant été formés dans les centres européens. Le niveau et le domaine de responsabilité, dans leur pays d'origine, de ces personnes fourniront des critères d'appréciation.

De même, la qualité et la quantité d'exercices menés en coopération serviront de points de contrôle pour apprécier la portée des mesures mises en place.

Dans un domaine plus pragmatique, les contrats d'armements devraient montrer clairement l'impact des efforts consentis, à condition d'adopter un point de vue européen. En effet, l'évaluation au niveau de chaque nation dépendra de la constitution d'alliances industrielles éventuelles et du partage de leurs parts de marché.

Par ailleurs, pour toute nouvelle mesure relative à la coopération, il convient de définir au préalable des critères d'efficacité quantifiables et vérifiables. La vérification de ces critères permettra d'ajuster les actions en cours ou futures.

4.5. Les limites majeures

Outre les limites développées précédemment au long de l'étude, les difficultés à surmonter, dans l'établissement d'un plan de coopération au niveau européen, sont liées à la définition d'une stratégie commune tant sur le plan politique que sur celui des concepts de défense.

En effet, l'Europe de demain, comme fédérée par la monnaie unique, sera constituée de nations de cultures différentes. Bien que ceci soit un avantage pour l'enrichissement de peuples, il n'en résultera pas moins autant de problèmes à régler.

Ceci est particulièrement vrai pour le domaine militaire, où le langage ne doit laisser aucun doute quant à l'action à mener, à condition bien sûr que les interlocuteurs comprennent le message initial.

Il faudra donc, non seulement mettre en application une standardisation, (celle de l'OTAN paraît difficilement évitable), mais également forger une culture commune afin que les acteurs puissent se comprendre et définir des modes d'actions cohérents avec les intérêts des différentes nations et de la communauté.

Aussi une stratégie commune ne peut être suivie que si elle émane d'un organisme commun et orchestrée par un organe décisionnel unique.

Dans le domaine de la coopération au profit de pays tiers, les objectifs communs comportent d'une part des handicaps conjoncturels liés à la situation parfois précaire des pays cibles (avec pour conséquence un « retour » sur investissement quasiment nul en matière économique), et d'autre part des handicaps structurels liés aux méthodes et procédures jusqu'alors utilisées par les nations européennes.

Par ailleurs, les intérêts industriels de chaque nation peuvent difficilement être préservés par des mesures de compensations de marchés. La mise sur pied de l'Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement (OCCAR), répond aux objectifs principaux qui sont d'obtenir une plus grande efficacité dans la conduite des programmes communs et de contribuer à faire naître un marché européen de l'armement.

5. Conclusion

Imaginer une politique de coopération de défense dans un cadre européen n'est assurément pas chose aisée et apparaît comme une gageure. A bien des égards et à première vue l'exercice s'apparente à une pure spéculation intellectuelle, tant l'identité européenne de défense semble encore dans les limbes.

Que dire dans ces conditions de l'identification et de la définition de buts communs, préalables indispensables à la conduite d'une politique de coopération commune. Clivages et égoïsmes semblent en effet caractériser une construction politique européenne qui peine à se trouver.

Pourtant, l'Euro sera demain une réalité et ce sont finalement les militaires qui, avant les politiques, parviendront peut-être à réaliser une forme d'union. C'est déjà chose faite avec la mise en commun des moyens et des unités. L'interopérabilité au sein de l'OTAN favorise les démarches collectives; quant à la position de la France vis-à-vis de ses alliés et partenaires européens et atlantiques, elle tend, malgré les obstacles, à se "normaliser" et à perdre de sa singularité.

L'enjeu n'est pas mince: l'alliance américaine est une réalité militaire et politique qui ne saurait être remise en question; l'amitié n'est toutefois pas exclusive d'une certaine compétition. La mise "hors jeu" pour un temps indéterminé de la Russie consacre cette compétition euro-américaine comme une constante du monde d'aujourd'hui et de demain, dont le champ d'expression sera aussi bien économique que diplomatique et politique. Une coopération de défense conduite dans un cadre européen vis-à-vis de pays tiers peut être le vecteur de cette diplomatie commune qui permettra à l'Europe d'atteindre une forme de maturité.

Des atouts européens existent: ils sont fondés par l'existence de projets et de structures communs; ils sont renforcés par la survivance de réseaux d'influence et de sympathies qui peuvent même, dans certaines régions, donner à la France et à ses alliés européens une position dominante. Il n'est ainsi pas irréaliste de penser qu'au sein d'une OTAN rénovée, les conceptions américaine et européenne puissent se développer et cohabiter dans le domaine de la coopération de défense.

Les Européens apparaissent en tout état de cause à même de proposer des modes de coopération et des concepts adaptés aux nouvelles menaces et aux nouveaux impératifs stratégiques et géopolitiques qui caractérisent le monde actuel. Une politique de coopération, modeste dans ces moyens mais réaliste dans ses objectifs et efficace dans ses résultats, semble ainsi à leur portée. Il leur restera pour cela à surmonter les obstacles logiquement induits par les égoïsmes nationaux et leurs particularismes juridiques...

Il s'agit là sans doute d'un "vaste programme", mais pour autant, la "mission" n'apparaît pas impossible.

ANNEXE

Afin de compléter l'étude, sont proposés ci-dessous des **exemples envisageables pour la mise en oeuvre d'actions européennes communes.**

NOTA: les exemples proposés sont déduits d'une rapide réflexion géopolitique; ils ne constituent en aucun cas la seule solution possible et ils peuvent bien sûr être discutés, voire contestés.

- Pays ayant une influence directe sur les intérêts de sécurité européens ou dont l'instabilité emporterait des conséquences pour la sécurité européenne:

Exemple proposé: POLOGNE

Sous la responsabilité d'une mission militaire diplomatique commune (dirigée par exemple par un officier français ou éventuellement allemand, sous réserve de l'accord de la nation hôte), l'action des alliés européens pourrait s'appuyer sur les modes opératoires déjà conduits, comme les jumelages d'unités ou les échanges d'officiers et de stagiaires. L'utilisation de structures interalliées déjà existantes, comme l'Eurocorps, Euromarfor ou le groupe aérien franco-britannique, devrait être privilégiée. L'interopérabilité devrait encourager la pénétration par les industries de défense européennes d'un marché encore caractérisé par de faibles moyens économiques et l'omniprésence de matériels de fabrication ex-soviétique.

Par ailleurs, la Pologne disposant de forces de sécurité organisées et hiérarchisées sur un modèle paramilitaire, il est possible d'envisager dans ce domaine une coopération impliquant la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, en particulier pour la préparation aux missions de maintien de l'ordre.

- Pays nécessitant une politique globale de soutien au développement.

Exemple proposé: ALBANIE

Sous la responsabilité d'une mission militaire diplomatique commune (dirigée par exemple par un officier italien, sous réserve de l'accord de la nation hôte), l'action des alliés européens devrait viser prioritairement à parfaire "l'ancrage" démocratique du pays en poursuivant deux axes.

1/ Réduction et amélioration qualitative des effectifs militaires

Bénéficiant de l'aide financière des instances communautaires, le "leadership" de ce programme pourrait être confié aux Britanniques (ou à terme aux Français dès que seront tirés les enseignements de la professionnalisation).

2/ Affermissement de l'autorité de l'Etat

Le caractère relativement peu urbanisé du pays semble plaider dans ce domaine pour l'utilisation de forces constituées sur le modèle de la gendarmerie. Les carabinieri italiens, les gardes civils espagnols ou les gendarmes français, en raison des savoir-faire qu'ils utilisent au quotidien, paraissent adaptés à ce type de mission et d'objectif. Le champ d'action devrait ici concerner aussi bien la sécurité publique "ordinaire" que les opérations de maintien de l'ordre conduites dans un cadre démocratique.

- Pays d'exportation ou fournisseurs de produits stratégiques:

Exemple proposé: Emirats arabes unis

Sous la responsabilité d'une mission militaire diplomatique commune (dirigée par exemple par un officier britannique ou français, sous réserve de l'accord de la nation hôte), l'action des alliés européens devrait prioritairement chercher à faciliter la pénétration (ou le maintien d'une position déjà acquise, selon les cas et les armements concernés) par l'industrie de défense européenne d'un marché éminemment stratégique où il convient de faire pièce à l'entrisme américain.

- Pays ayant une importance stratégique particulière mais n'influant pas directement sur la sécurité des pays européens.

Exemple proposé: BRESIL

Sous la responsabilité d'une mission militaire diplomatique commune (dirigée par exemple par un officier portugais, sous réserve de l'accord de la nation hôte), l'action des alliés européens devrait prioritairement chercher à identifier des besoins et des intérêts stratégiques communs avec le pays concerné. Il peut s'agir par exemple de la stabilisation d'une sous-région en proie au narco-trafic. Il peut également s'agir de favoriser au plan régional la création d'organismes ou de procédures visant à maîtriser de façon plus efficace les pressions et flux migratoires. Enfin, l'implantation de l'industrie de défense européenne, encore trop timide, pourrait être encouragée par la conduite de programmes communs en collaboration avec l'industrie d'armement brésilienne.